



La Plaine sur mer

Publiée le 17.02.2025

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Décision n° 2025-018

Objet : Titre de concession Madame POTIER Julie

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,
Vu la délibération n° 2023-059 du Conseil Municipal du 26 septembre 2023, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 8, portant délégation au Maire pour se prononcer sur la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
Vu la délibération n° 2023-035 du 22 mai 2023 relative aux tarifs des concessions,

Considérant la demande d'achat de concession de Madame POTIER Julie, domicilié(e) 14 A rue des Fontaines CHAUVE (44320)

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder un titre de concession dans l'Espace Cinéraire à Madame POTIER Julie pour y fonder la sépulture individuelle de Madame POTIER Laurence:

- emplacement Module 8 Case 5088
- concession n° 5088
- pour une durée de 15 années à compter du 10 février 2025

Article 2 : D'accorder ce titre de concession moyennant la somme totale de neuf cent quatre-vingt-cinq euros.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État et du trésorier de Pornic.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 10 février 2025

Mme Le Maire,

Danièle VINCENT

Le Maire,



Danièle VINCENT